

# LA LUCIOLE

LE JOURNAL  
INTERPROFESSIONNEL DE  
L'UNION SYNDICALE  
SOLIDAIRES 83



N ° 8 - Juin & juillet 2016

## Edito

### SOLDES D'ÉTÉ



Après les soldes, l'été est là, déjà bien installé. Cette période si chère à notre torpeur saisonnière est pourtant gâchée par l'inquiétude légitime des Français-e-s liée au tragique 14 juillet niçois suivi de peu par l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray .

Face à ces événements horribles, la classe politique a manqué de classe, c'est le moins que l'on puisse dire. Raccourcis, mensonges, calculs politiciens des politiques de tous bords sur fond de surenchère (extrême-) droitière.

Le gouvernement prolonge l'état d'urgence de 6 mois. Au vu de son inefficacité notoire dans la lutte anti-terroriste, l'inutilité de cette mesure a pour but principal de contenir l'agitation sociale, syndicale liée au troisième illégitime passage en force du

gouvernement au sujet de la loi travail.

3 fois 49-3 égale on se retrouve le 15 septembre dans la rue pour montrer que la loi travail, on n'en veut toujours pas!

A la fin de ce journal, vous retrouverez le cahier de vacances de Solidaires pour tout savoir sur La Loi Travail.

### LE COUP D'ŒIL



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon  
Téléphone : 04 94 21 81 89

Mél : [contact@solidaires83.org](mailto:contact@solidaires83.org)

Fax : 04 22 14 08 43  
Site internet : [www.solidaires83.org](http://www.solidaires83.org)



Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>



## Création d'une section syndicale chez PIZZORNO Environnement

Après quelques péripéties administratives, Solidaires Transport 83 a officiellement désigné un représentant de section syndicale au sein du groupe Pizzorno Environnement sur le périmètre du CE "hors Toulon" et officialisé l'existence d'une section syndicale SUD au sein de ce groupe. **Bienvenue à toute l'équipe syndicale.**

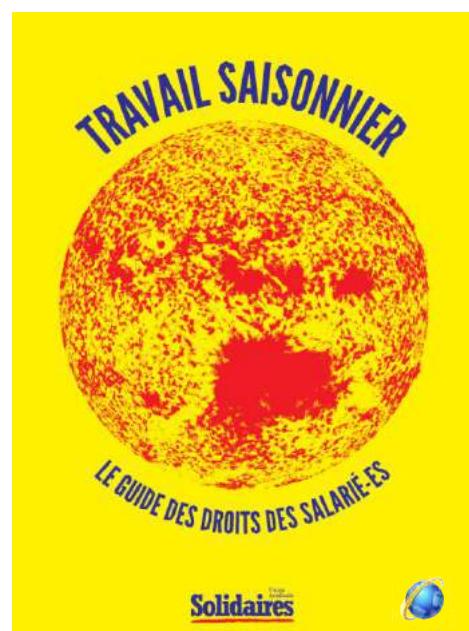


### Sommaire:

Création d'une section syndicale chez Pizzorno Environnement	p 2
Pétition contre le service civique obligatoire	p 3
Elections dans les TPE et TPA	p 4
Le renouveau du Planning Familial Varois	p 5
Loi Travail: le cahier de vacances de Solidaires	p 7



*La Rentrée sera chaude...*



## Pétition "Contre le service civique obligatoire"

Suite à la mobilisation massive contre la Loi Travail depuis près de 4 mois, particulièrement importante chez les étudiant-e-s, lycéen-ne-s et jeunes travailleuses/eurs, l'Assemblée nationale a adopté un amendement prévoyant le Service Civique Obligatoire.

Lien vers l'amendement : Amendement N°524



gommerait les inégalités existantes dans la société.

- La deuxième phase est une période de travail, présentée comme une succession de missions d'intérêt national au sein d'associations, de services publics ou d'entreprises de l'ESS, "indemnisée" 470 euros par mois et non-régie par le code du travail et donc sans aucune protection

### Service Civique Obligatoire



**Volontariat  
forcé**



**Vacances  
en JDC**

Ce service "civique" obligatoire se composerait de deux phases :

- La première phase, ayant lieu du 1er juillet au 1er octobre l'année de ses 18 ans, représenterait 3 mois de « classe républicaine » obligatoire, alors que cette période est, pour nombre d'entre nous, un moment charnière entre la fin du lycée et le début des études supérieures et/ou du travail salarié. Le parlement préfère mettre un pansement sur une jambe de bois plutôt que d'investir durablement dans une éducation qui tombe en ruines : alors que les réformes scolaires se multiplient, les moyens financiers ne suivent pas et l'école n'est pas en mesure de lutter contre les inégalités. De plus, nous craignons que soit diffusée une vision autoritaire qui

salariale (chômage, retraite...). La durée de travail d'au moins 24h, pourra aller jusqu'à 48h par semaine, ce qui fait 2,44 euros de l'heure. L'indemnisation est nettement inférieure au seuil de pauvreté, fixé en France à 800€ : elle ne permettra en aucun cas aux jeunes de se loger, de se nourrir, et de vivre pendant ces 6 mois d'emploi déguisé.

Présenté à l'origine comme un dispositif d'insertion et d'engagement des jeunes et de soutien au dynamisme associatif, le service civique sert ainsi de prétexte à précariser encore plus les jeunes, en les exploitant en dehors de tout droit du travail.

Finalement, l'amendement sur le service civique obligatoire représenterait 9 mois de

travail obligatoire et de propagande entre 18 et 25 ans, dont 3 mois dès l'été des 18 ans. Il véhicule une vision autoritaire de l'éducation et est une atteinte fondamentale aux droits des salarié-e-s.

Nous exigeons donc le retrait pur et simple de cet amendement et l'intégration des personnes en service civique au droit commun du travail (chômage, retraite, droits syndicaux...).

Pour montrer notre mécontentement massif, signons la pétition, première étape d'une mobilisation plus large :

<http://stopsco.ml> 

\*JDC : "Journée Défense et Citoyenneté", qui a remplacé la JAPD.

Premiers signataires :

Solidaires Étudiant-e-s, syndicats de luttes ASSO, Action des Salarié.e.s du Secteur assOciatif

Syndicats Etudiant-e-s et Lycéen-ne-s CGT du douaisis et du valenciennois

La Fabrique - le réseau des étudiants

Ensemble

Parti de Gauche

Alternative Libertaire

FIDL

Génération Précaire

## Elections dans les Très Petites Entreprises TPE et dans les Très Petites Associations

**Salarié-es des très petites entreprises (TPE), de très petites associations ou du particulier employeur, du 28 novembre au 12 décembre 2016, nous voterons sur internet ou par correspondance pour choisir le syndicat qui nous représente le mieux. Dans chaque région, nous élirons 10 représentant-es syndicaux issus eux-aussi de TPE.**

Ils/elles siégeront en nombre égal aux représentants des employeurs dans des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Ces CPRI, nos délégué-es les feront vivre. Leur rôle : nous donner des informations, des conseils utiles sur nos droits. Ils pourront proposer une médiation en cas de conflit, faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

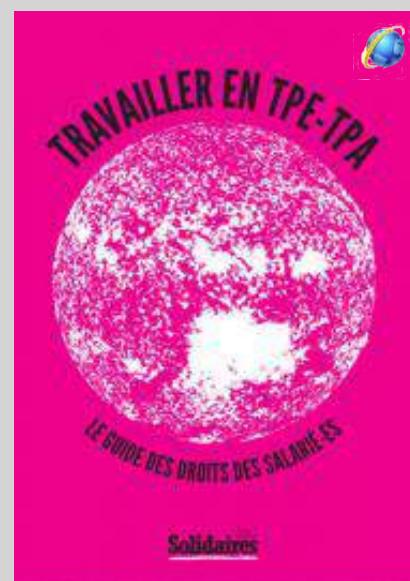
Pour Solidaires, il faut aller plus loin, leur donner accès aux lieux de travail. Trop souvent, nos employeurs nous privent de

droits, profitent de notre proximité humaine pour nous amener à faire des heures supplémentaires non payées (exemple dans les associations citoyennes), entravent la mise en place de délégué-es du personnel en divisant les entreprises (exemple distribution alimentaire) ou en utilisant des franchises (restauration rapide et les services à la personne). Avec Solidaires nous luttons contre ces manœuvres!

**SALARIÉ-ES DES TPE, TPA  
OU DU PARTICULIER EMPLOYEUR**

EN DÉCEMBRE 2016, ÉLISONS DES REPRÉSENTANT-ES SOLIDAIRES !

**VOTONS**



(restauration rapide et les services à la personne). Avec Solidaires nous luttons contre ces manœuvres!

**JE VOTE, JE FAIS VOTER SOLIDAIRES!**

## Le renouveau du Planning Familial 83

*Nous publions ici un courrier daté du 29 juin envoyé par le tout nouveau Planning Familial 83. Nous nous réjouissons de la renaissance d'une structure dont l'utilité n'est plus à démontrer et dont l'absence faisait grandement défaut ces derniers mois. Nous continuerons à apporter notre soutien au Planning Familial 83.*

Depuis Octobre 2015 , des militant(e)s travaillent à la reconstruction du planning familial du Var . De nombreuses réunions ont eu lieu dans le local de « La Luciole » ,

Le planning familial , créé en 1956 , vient de fêter ses 60 ans . Cette association , féministe et d'éducation populaire , est un mouvement militant qui prend en compte



prêté par SOLIDAIRES. Elles ont abouti à la création du « COLLECTIF XY 83 » en Avril 2016. Cette association , qui vient d'être reconnue par la confédération du mouvement français pour le planning familial, deviendra Association départementale du MFPF ( = mouvement français pour le planning familial ) , après la tenue d'une Assemblée générale constitutive en Septembre 2016 (17 Septembre de 10 à 12H , à la FOL à Toulon). Dès Septembre, nous serons opérationnels dans des locaux situés à Toulon ( 92 , cours Lafayette ).

toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement , à l'éducation à la sexualité. Elle combat toutes les formes de violence , de discrimination et lutte contre les inégalités sociales. Le planning familial fonde son action sur l'égalité hommes/ femmes, la mixité et la laïcité.

Notre volonté est de mettre à portée de tou(te)s sur le territoire varois l'accès à l'information dans ces domaines et de nous inscrire dans une dynamique de solidarité .

Merci à « La Luciole » d'avoir abrité notre collectif pendant cette période riche en réunions chaleureuses .

## Quelques chiffres tirés du journal Le Progrès Social

5264 médecins du travail en France en 2015, contre 7359 en 2004

Selon une étude de l'INSERM sur la santé des chômeurs, le chômage tuerait de 10000 à 20000 personnes par an . La surmortalité des chômeurs serait trois fois supérieure à celle des non-chômeurs.

1,9 million de personnes touchaient le RSA socle fin décembre 2015, soit 600000 de plus qu'en 2008, représentant une hausse de 45 %

17306 personnes sont mortes noyées entre 1990 et 2012 en essayant de rejoindre l'Europe.



**SYNDIQUÉ.E.S,  
ON EST PLUS FORT.E.S**



[HTTP://WWW.SOLIDAIRES.ORG/](http://WWW.SOLIDAIRES.ORG/)



Union  
syndicale  
**Solidaires**



## LOI TRAVAIL

### Toutes et tous concerné-es !

Depuis le 9 mars, l'Union syndicale Solidaires, comme d'autres syndicats mais aussi des millions de jeunes, de retraité-es, de travailleuses et travailleurs, de privé-es d'emploi... se battent contre la Loi Travail.

Parce qu'il nous faut encore convaincre, vous trouverez dans ce tract « spécial été » les raisons de cette mobilisation sans précédent. Si Solidaires continue, même pendant cette période estivale à construire ce mouvement, c'est que **nous estimons que l'enjeu, pour le monde du travail mais plus généralement pour notre société, mérite que l'on y mette toutes nos forces : il ne faut rien lâcher !**

Durant ces quatre mois de mobilisation, nous avons multiplié toutes les actions, 14 manifestations et jours de grèves ponctuels, mais aussi des reconductibles dans de nombreux secteurs, des blocages, des piquets de grève, des opérations péage gratuit, des milliers de tracts distribués, des Nuits Debout... **Les derniers sondages continuent à souligner l'opinion publique favorable à cette mobilisation qui**

oscille entre 60 et 70 %. Et ce, malgré de multiples tentatives de déminage d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de vouloir criminaliser et décrédibiliser le mouvement. La répression policière a été sans précédent, des centaines d'arrestations et des dizaines de blessé-es dans toute la France ont eu pour conséquence de faire fuir les personnes de la rue. Et comme si cela n'était pas suffisant, des préfets de police sous les ordres du ministère de l'Intérieur et de l'Elysée, ont interdit ou encadré par des dispositifs disproportionnés plusieurs manifestations. Ce déni de démocratie n'est que le corollaire social de l'utilisation par deux fois du 49.3 : les député-es non plus, n'ont pas eu le droit de s'exprimer.

La désinformation orchestrée par les médias qui se sont contentés de parler des « casseurs », les pressions mises sur les syndicats à la moindre occasion (inondations, Euro de foot, attentats terroristes...) ont souligné tout au long des quatre mois l'inaptitude du gouvernement à ouvrir un véritable dialogue social.

Déminage aussi lorsque le gouvernement, avec le MEDEF, pour éviter tout risque d'embrasement, lâche des miettes, secteur par secteur, aux routiers, aux aériens, aux profs... Mais rien n'y a fait, nous sommes toujours là, vous êtes toujours là. **Non seulement nous sommes convaincu-es que cette loi va précariser encore davantage les salarié-es mais nous savons qu'en plus elle ne réglera en rien le chômage chronique de la France. Nous, nous avons d'autres solutions.**

Tout  
le monde  
déteste  
la loi  
travail

# Qui donc a dit ?!

1. «Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire.»

- a) François Hollande    b) Nathalie Arthaud
- c) Pierre Laurent

3. «L'usage de l'article 49-3 n'est pas un passage en force.»

- a) Jean-Pierre Raffarin    b) Laurent Berger    c) Myriam El Khomri

5. «Nous allons continuer le combat.»

- a) Pierre Gattaz    b) Jeanne d'Arc    c) Philippe Martinez

7. «Il est temps de se remettre au travail.»

- a) Guillaume Pépy    b) Margareth Thatcher
- c) Aleksei Grigorievitch Stakhanov

9. «Le gouvernement est très attaché à la liberté de manifester.»

- a) Bernard Cazeneuve    b) Adolphe Thiers
- c) Deng Xiaoping

11. «Il ne faut pas craindre l'inversion de la hiérarchie des normes, dans un système mondialisé l'entreprise est le niveau le plus adapté pour négocier les accords....On s'attend à du dumping social, c'est la mondialisation on n'a pas le choix.»

- a) Christine Lagarde    b) Laurent Berger
- c) Dominique Strauss-Khan

13. «Faire respecter l'État de droit, c'est faire en sorte que les minorités [des syndicats] qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes, ne bloquent pas tout le pays.»

- a) Christine Boutin    b) Nadine Morano    c) Pierre Gattaz

2. «Debout la gauche, réveillons-nous, combattons.»

- a) Martine Aubry    b) Stéphane Le Foll
- c) Marie-Claude Vaillant-Couturier

4. «Il y a un gros problème, c'est qu'il a retiré le plafond des prud'hommes.»

- a) Pierre Gattaz    b) Yvon Gattaz    c) Laurence Parisot

6. «C'est une loi qui ne servira strictement à rien pour l'emploi.»

- a) Clémentine Autain    b) Gérard Filoche    c) Pierre Gattaz

8. «On sort avec une loi qui ressemble à un canard sans tête qui court vers l'abattoir.»

- a) Brigitte Bardot    b) Laurent Wauquiez    c) Jean-Claude Van Damme

10. «J'ai pris la responsabilité personnellement de proposer l'interdiction de ces manifestations.»

- a) Bernard Cazeneuve    b) Maurice Papon    c) Augusto Pinochet

12. «Le syndicalisme que l'on doit combattre, c'est celui de SUD.»

- a) Carlos Ghosn    b) Nicolas Sarkozy    c) François Hollande

14. «Je n'ignore pas que la Milice montre une grande énergie dans la répression du terrorisme et qu'elle paie un lourd tribut à ses tentatives de rétablir l'ordre, mais cependant cette courageuse conduite n'excuse pas son attitude générale.»

- a) Philippe Pétain    b) Manuel Valls    c) Marine Le Pen

## Réponses

1a—2b—3c—4a—5a—6c—7a—8b—9a—10a—11b—12c—13c—14a

## Les mots croisés de l'été militant



### Horizontalement :

- I – Union syndicale de luttes et de transformation sociale.
- II – Ordre donné à un chien. Chaque département en a une, voire plusieurs. Il a un cabinet sans être dans un ministère.
- III – Générale, elle peut amener à la victoire. Celui de foot a servi de prétexte à nous faire taire.
- IV – C'est ce que l'on dit souvent dans la rue. Décoration murale.
- V – C'est ainsi que l'on gagne.
- VI – Scandé en 68 : « CRS ... ». Les ministres la portent en Angleterre. Dans la rue on ne forme que ça.
- VII – Ce que l'on demande pour la loi travail.
- VIII – Une attaque fondamentale de la Loi travail qu'il faut combattre. Incroyant.
- IX – Notre société l'est de plus en plus. Loi Travail.
- X – Singe aux longs bras. On les parcourt pendant les manifs.

### Verticalement :

- 1 – Tu le fais, si tu es à la CFDT. Un droit à la retraite de plus en plus rogné.
- 2 – Jaunissons. On en partage toujours un entre camarades à la fin de la manif.
- 3 – Ils sont créés dans la rue comme sur les blocages. Il paraît que c'est ce que l'on fait dans la rue.
- 4 – Il ne nous arrêtera pas. Pronom.
- 5 – La victoire nous l'est. Enfila. Une instance du personnel menacée par la Loi Travail.
- 6 – Préposition latine. Ancienne Espagne.
- 7 – Certaines déclarations gouvernementales peuvent avoir ce goût.
- 8 – On l'a bloquée aussi. Adresse informatique.
- 9 – Marcha sans savoir pourquoi. Ce que n'est pas la loi travail.
- 10 – Il est crié dans les cortèges. Entreprise abrégée.

# La loi travail, vous la connaissez ?

1. Actuellement, sauf circonstances exceptionnelles, mon employeur-euse doit me prévenir 1 mois avant le début de mes congés s'il veut les modifier. Si la loi est appliquée, ce délai pour me prévenir pourrait être :

- a) 2 semaines      b) 1 semaine      c) la veille pour le lendemain

2. Actuellement, les heures supplémentaires sont rémunérées 25% de plus pour les 8 premières, 50% pour les suivantes. En cas de négociation locale, on peut descendre à 10% sauf si un accord de branche l'interdit. Si la loi est appliquée, quelque soit l'accord de branche, ces taux pourront descendre jusqu'à :

- a) 25% après 8 heures      b) 10% pour toutes      c) 10% pour les 8 premières, 25% pour les suivantes

3. Actuellement, sauf circonstances exceptionnelles, je dois être prévenu-e au moins 15 jours à l'avance de mes périodes d'astreinte. Si la loi est appliquée, le délai négocié au sein de l'entreprise doit être :

- a) raisonnable      b) de 3 jours minimum      c) d'une semaine minimum

4. Une entreprise pourra maintenant réaliser un licenciement économique dès qu'elle enregistre « une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaire », cela veut dire qu'elle peut licencier pour « raison économique » dès que :

- a) ses comptes sont dans le rouge      b) elle en a envie      c) elle gagne de l'argent mais moins qu'avant

## Et aussi :

• Les médecins du travail auront comme nouvelle mission de vérifier que l'état de santé des salarié-e-s est compatible avec le poste, ce qui revient à une sélection par la santé, au lieu de prévenir les conditions de travail dangereuses pour les salarié-e-s.

• Les salarié-e-s du secteur public sont également concerné-e-s : certaines dispositions du code du travail impactent directement le code de la fonction publique.

## Réponses

1. international, seuls les finances des filiales françaises seraient examinées, et hop !
2. rentre dans l'impossibilité pour le juge de vérifier que le groupe se porte très bien si il est à court, selon notre gouvernement, pourvoir vous virer et à moindres frais ! En plus, le Sénat a fait c : a), comme c'est déjà le cas et c) ... car oui, une entreprise qui gagne de l'argent doit dire « 0 jour avant ».
3. a : « délai raisonnable », c'est ce qui figure dans la proposition de loi actuelle ... autant des 35 heures aux 39 heures !
4. b : 10% ou travailler plus pour gagner à petite plus — et le Sénat a voté pour qu'on passe l.c : plus de minimum spécifié dans la loi !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

## Chiffre

La France a versé 47 milliards de dollars de dividendes en 2015.

Même en tongs,  
on lâche rien !

Pendant tout l'été, on participe aux actions locales, on informe, on poste la carte postale intersyndicale à Hollande et on prépare le 15 septembre !

# Le psycho test de l'été !

## Le mouvement loi travail et vous... quel avenir ?

### 1. Il y a une manifestation nationale contre la Loi Travail dans une semaine :

- a) Vous posez une heure d'info syndicale et partez convaincre vos collègues de se mettre massivement en grève et de venir à la manif !
- b) Vous n'êtes pas au courant, Pujadas a oublié d'en parler dans son JT.
- c) Chouette, je pourrai remplacer mes collègues grévistes et être payé-e en heure supp. (faut en profiter, elles sont encore majorées 25%).

### 2. Votre patron vous appelle pour vous prévenir que vous allez finalement devoir bosser la semaine prochaine alors que vous aviez posé vos congés il y a 6 mois et que vous aviez réservé un hôtel B&B à La Rochelle il y a 3 mois :

- a) Le soir même, vous faites un malaise vagal (ces pics de chaleur, ça pardonne pas...), ce qui vous replonge dans une sombre dépression, classique : le médecin vous marque 3 semaines d'arrêt maladie et vous lui vantez les vertus bien connues du micro climat rochelais pour curer ce type d'affection.
- b) Vousappelez l'hôtel sur le champ pour vous faire rembourser mais pas de bol, le personnel est en grève et les intérimaires remplaçant-es ne savent pas faire la manip. Vous insultez ces gauchistes d'employé-es (décidément, y'en a partout) et vous rappelez votre patron pour lui demander des heures supp., histoire d'être sûr-e de pouvoir payer la nouvelle résa ; et après tout, La Rochelle en automne, c'est pas si mal, fera moins chaud.
- c) Vousappelez le-la syndicaliste de votre boîte pour savoir si cette pratique est bien régulière et le lendemain, l'inspecteur-trice du travail explique à votre patron-ne que la loi El Khomri n'est pas encore passée... Et ça tombe bien, y'a un piquet de grève devant l'hôtel B&B de la Rochelle et vous adorez les merguez !

### 3. Vous êtes Premier ministre (rassurez-vous, ceci est purement fictionnel !), un-e député frondeur, ancien-ne camarade de l'ENA (promo Senghor), vous appelle pour vous exposer ses doutes face à la Loi Travail :

- a) Vous transférez l'appel à votre ami Pierre Gattaz qui saura mieux le rassurer que vous ; de toute façon, c'est lui qui maîtrise le mieux ce dossier.
- b) Vous l'écoutez attentivement puis vous passez la nuit en position poirier pour expier cette grave méprise. C'est la faute à Pierre, il avait mal expliqué, les bonnes ami-es ne font pas toujours les bonnes conseiller-es ! Vous auriez quand même pu y penser plus tôt ; mais tonton Claudine l'a toujours dit, il n'est jamais trop tard.
- c) Vousappelez Pujadas pour lui ordonner de ne jamais l'inviter à « Des paroles et des actes ».

### 4. Vous êtes Ministre du Travail (promis, après ça, on arrête cette éprouvante fiction), des manifestant-es se donnent rendez-vous devant vous pour animer votre soirée :

- a) Vous installez la sono dans le jardin et sortez votre meilleur album de Manu Chao.
- b) Vousappelez Cazeneuve pour lui demander de faire intervenir le RAID, la BRI, le GIGN et la Légion étrangère pour mettre fin à cette mascarade.
- c) Vous fermez les volets et éteignez les lumières en attendant qu'ils soient tous ivres morts.

### 5. Vous êtes en vacances et quelqu'un-e vous remet ce magnifique tract d'été :

- a) Vous le lisez attentivement jusqu'au bout pour pouvoir enfin en placer une à l'apéro de famille de ce soir et éviter que la cousine révolutionnaire bassine encore tout le monde avec ça.
- b) Vous déchirez le tract en traitant les gens qui vous l'ont remis de « casseurs punk à chiens ».
- c) Vous courez après les délicates gens qui vous l'ont remis pour vous joindre à leur tractage estival hebdomadaire fort sympathique.

#### Résultats

Calculez vos points à partir de cette grille en les additionnant :  
1a = 2 / 1b = 1 / 1c = 0  
2a = 1 / 2b = 0 / 2c = 2  
3a = 1 / 3b = 2 / 3c = 0  
4a = 2 / 4b = 0 / 4c = 1  
5a = 1 / 5b = 0 / 5c = 2

Jusqu'à 3 points : **Ça ne va pas être possible !** Vous et le mouvement loi travail, ça fait deux. Vous êtes en pleine déliquescence mentale, réagissez que diable !  
De 3 à 6 points : **Tout n'est pas perdu...** Prenez confiance en vous, ne vous résignez pas. Vos petits complexes à rejoindre les opposants à la loi travail ne sont pas insurmontables. Un petit conseil : changez de médias.  
Plus de 6 points : **Un avenir radieux.** Vous avez tous les atouts pour vous épanouir aux côtés du mouvement anti Loi travail. Et si vous ne le savez pas encore, des milliers de camarades vous attendent pour battre le pavé.

